



Collectif réfugiés luxembourg - lëtzebuurgerflüchtlingsrot

ACAT, AIL, ASTI, CARITAS, CLAE, FONDATION MAISON PORTE OUVERTE, JRS, MEDECINS DU MONDE, PASSERELL,
REECH ENG HAND, RYSE

www.lfr.lu

Luxembourg, le 31 octobre 2023

**Des centaines de personnes mises à la rue :
une nouvelle politique qui bafoue les droits fondamentaux des demandeurs de protection internationale**

Le Lëtzebuurger Flüchtlingsrot (LFR), composé d'organisations actives sur le terrain, constate un durcissement drastique des politiques d'accueil des demandeurs de protection internationale. Le LFR désire alerter l'opinion publique sur la détérioration des conditions d'accueil et le refus d'accès aux structures d'hébergement imposé par les autorités. Ceci a lieu durant la période hivernale, où de nombreux individus sont exposés à une situation particulièrement précaire.

En parallèle, l'Office national de l'accueil (ONA) a modifié son règlement d'ordre intérieur en avril 2023, obligeant désormais les personnes déboutées de l'asile ou possédant un autre titre de séjour à quitter les structures d'hébergement endéans un délai d'un mois. Plusieurs familles bénéficiaires de la protection internationale et qui résident encore dans les structures de l'ONA, en échange d'une allocation mensuelle - faute de trouver un logement adéquat sur le marché privé - ont également reçu ces derniers mois des décisions « d'interdiction d'accès » aux centres d'hébergement. Dernièrement, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'à partir du lundi 23 octobre, le Luxembourg n'accueillait plus d'hommes seuls demandeurs de protection internationale au sein des structures d'hébergement.

La Constitution luxembourgeoise, comme la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, consacre l'inviolabilité de la dignité humaine. La directive de l'Union européenne sur l'accueil des demandeurs de protection internationale (article 17) impose aux États membres de garantir leur subsistance et de protéger leur intégrité physique et mentale, ce qui comprend notamment l'accès à un hébergement. Refuser l'accès aux structures d'hébergement aux hommes seuls demandeurs de protection internationale est en **contradiction flagrante avec les engagements internationaux du Luxembourg en matière de droits humains et d'accueil des demandeurs de protection internationale**.

Nous constatons quotidiennement que de nombreuses personnes se retrouvent à la rue, incapables de rejoindre une structure d'hébergement, même après avoir exprimé leur intention de déposer une demande de protection internationale. Au regard de la situation actuelle, le LFR craint que des centaines de personnes se retrouvent dans cette situation, livrées à elles-mêmes dans les prochaines semaines. Cela risque non seulement de leur causer de graves problèmes mais aura également des répercussions sur les structures de bas seuil, déjà saturées.

Il est nécessaire de mettre en place une réelle stratégie pour ne pas générer au Luxembourg plus de précarité, avec un **dialogue entre l'État, les communes et la société civile**, pour trouver des solutions à cette problématique de manière urgente. Le LFR demande également au Ministère de l'Immigration et de l'Asile de **suspendre immédiatement sa politique de refus d'accès aux structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale** et de mettre en place sans attendre des mesures d'accueil pour garantir que chaque demandeur puisse dormir à l'abri.

Le Luxembourg doit éviter de se ranger sur les politiques d'accueil dures d'autres pays européens, condamnées par les instances européennes et critiquées par le Luxembourg même, alignement que les organisations membres du LFR désapprouvent fermement.